

FICHE D'ECART													
Fiche n°	1												
<i>Réponse de l'exploitant attendue sous 3 semaines après la visite d'inspection</i>													
Exploitant : SILVATRIM	Site inspecté : VALREAS												
Date de l'inspection: 12/03/2019													
INSPECTION	<p>Constat de l'inspecteur :</p> <p>La société SILVATRIM loue quatre bâtiments (entrepôts VALAYER, ZUNDEL, SANCHEZ et un petit entrepôt non nommé) situés sur des parcelles voisines de son établissement, dans lesquels elle entpose des produits semi-finis et finis, des matières premières (plastiques et aluminium), des emballages, divers matériels techniques.</p> <p>Du stockage de palettes et d'emballages (PPE et métalliques) est également réalisé autour de ces entrepôts.</p> <p>Les stockages dans ces entrepôts et les stockages extérieurs n'ont pas été portés à la connaissance du Préfet préalablement à leur réalisation.</p> <p>Écart aux dispositions de : Art. 1.6.1. de l'AP n°2013023-0001 du 23/01/2013</p> <p style="text-align: right;">SILVATRIM ZA Les Molières - Rt de Richeranches 51100 VALREAS Cedex Téléphone : 03 26 28 25 00 Fax: 03 26 37 33 80 Siret: 529 032 43 TVA intracommunautaire: FR 115 52903243</p>												
En cas d'ambition, le fais des écarts établis à l'issue de la visite d'inspection pourra être complété ultérieurement	L'exploitant reconnaît avoir eu connaissance des écarts constatés par l'inspection												
Signature de l'inspecteur													
EXPLOITANT	<p>Commentaires et réponses de l'exploitant : (suites envisagées, actions curatives et correctives avec leurs délais d'application)</p> <p><u>Ecart N°1</u> Un plan d'action est en cours visant à la réalisation d'un PAC sur l'ensemble de ces stockages. Ce plan va s'organiser selon les étapes suivantes :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Visite des installations par notre bureau en charge des études ICPE, 2. Proposition d'une optimisation des stockages pour faciliter la mise en conformité vis-à-vis des rubriques ICPE concernant le stockage en entrepôt, et, proposition d'un plan d'action pour la réalisation des investissements nécessaires sur ces entrepôts, 3. Réunion tripartite (BE/exploitant/DREAL) pour discuter de la proposition d'optimisation et de l'échelonnement du plan d'investissement 4. Formalisation de la démarche et des éléments complémentaires d'étude (ex : modélisation Incendie, calcul des besoins en eau...) Sous la forme d'un PAC. » <p>L'étude liée aux étapes 1 et 2 se dérouleront du 1^{er} avril au 26 avril. Nous vous proposons donc de faire la réunion tripartite suite à cette étude à partir de la semaine 18. Le PAC sera ensuite réalisé en fonction des discussions de cette réunion.</p>												
DREAL	<p style="text-align: center;">Suites susceptibles d'être données</p> <table border="0"> <tr> <td>Ecart levé</td> <td>Oui <input type="checkbox"/></td> <td>Non <input checked="" type="checkbox"/></td> </tr> <tr> <td>Proposition de mise en demeure</td> <td>Oui <input checked="" type="checkbox"/></td> <td>Non <input type="checkbox"/></td> </tr> <tr> <td>Proposition d'arrêté complémentaire</td> <td>Oui <input type="checkbox"/></td> <td>Non <input checked="" type="checkbox"/></td> </tr> <tr> <td>Commentaires :</td> <td colspan="2"></td> </tr> </table> <p>L'inspection le 6/05/2019</p> <p>Fiche soldée le :</p>	Ecart levé	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input checked="" type="checkbox"/>	Proposition de mise en demeure	Oui <input checked="" type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>	Proposition d'arrêté complémentaire	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input checked="" type="checkbox"/>	Commentaires :		
Ecart levé	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input checked="" type="checkbox"/>											
Proposition de mise en demeure	Oui <input checked="" type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>											
Proposition d'arrêté complémentaire	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input checked="" type="checkbox"/>											
Commentaires :													

FICHE D'ÉCART

Fiche n°

4

Réponse de l'exploitant attendue sous 3 semaines après la visite d'inspection

Exploitant : **SILVATRIM**

Site inspecté : **VALREAS**

Date de l'inspection: **12/03/2019**

INSPECTION

Constat de l'inspecteur :

L'aire destinée au pompage de l'eau de la réserve d'incendie par les services de secours n'est pas clairement signalée et l'interdiction de l'utiliser pour tout autre usage que la lutte contre l'incendie n'est pas signalée.

Écart aux dispositions de : Art. 7.6.4 de l'AP n°2013023-0001 du 23/01/2013

SILVATRIM

ZA Les Molières - Rt de Richerenches

BP 24 - 84603 VALREAS Cedex

Tél: 04 90 28 56 00

Fax: 04 90 28 56 00

Siret: 529 032 435 00016

TVA Intracommunautaire: FR 01 529 032 435

En cas d'omission, le tableau des écarts établie à l'issue de la visite d'inspection pourra être complétée ultérieurement.

Signature de l'inspecteur



L'exploitant reconnaît avoir pris connaissance des écarts constatés par l'inspection

Signature de l'exploitant



EXPLOITANT

Commentaires et réponses de l'exploitant : *(suites envisagées, actions curatives et correctives avec leurs délais d'application)*

Ecart N°4

Des panneaux seront mis en place pour signaler l'aire de pompage et l'interdiction d'utilisation pour tout autre usage que la lutte contre incendie (semaine 16).

DREAL

Suites susceptibles d'être données

Ecart levé

Oui

Non

Proposition de mise en demeure

Oui

Non

Proposition d'arrêté complémentaire

Oui

Non

Commentaires :

Voir lettre de conclusions à l'exploitant

L'inspection le : **06/05/2019**

Fiche soldée le :

FICHE D'ÉCART

Fiche n° 5

Réponse de l'exploitant attendue sous 3 semaines après la visite d'inspection

Exploitant : SILVATRIM

Site inspecté : VALREAS

Date de l'inspection: 12/03/2019

INSPECTION

Constat de l'inspecteur :

La consommation en eau du réseau public en 2018 (9 349 m³) dépasse la consommation annuelle autorisée (5 800 m³)

Écart aux dispositions de : Chapitre 4 1. de l'AP n°2013023-0001 du 23/01/2013

SILVATRIM

ZA Les Molières - 11 - rue Richeranches

BP 24 - 84003 VALREAS CEDEX

Tél: 04 91 28 85 00

Fax: 04 90 37 33 80

Siret: 529 032 435 00016

TVA intracommunautaire: FR 01 529 032 435

En cas d'émission, la liste des écarts établie à l'issue de la visite d'inspection pourra être complétée ultérieurement

Signature de l'inspecteur



L'exploitant reconnaît avoir pris connaissance des écarts constatés par l'inspection

Réponse fait par l'exploitant

Signature

Directeur Usine



EXPLOITANT

Commentaires et réponses de l'exploitant : (suites envisagées, actions curatives et correctives avec leurs délais d'application)

Ecart N°5

Les consommations en eau d'U3 devraient être réduites de 30 à 40% (représentant une baisse de la consommation de 2500 et 3300m³) suite à l'installation du nouvel atelier peinture (démantèlement de l'ancienne chaîne, très consommatrice par l'utilisation de rideau d'eau) prévue en septembre 2019. A l'issue du démarrage de la nouvelle chaîne de peinture et après une année de fonctionnement. En 2020, un état de la consommation d'eaux de ville sera effectué, qui permettra d'avoir une vision juste. Selon les résultats, une demande de modification de l'arrêté préfectoral sera alors formulée auprès de l'Administration.

Suites susceptibles d'être données

Ecart levé	Oui <input checked="" type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
Proposition de mise en demeure	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input checked="" type="checkbox"/>
Proposition d'arrêté complémentaire	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input checked="" type="checkbox"/>

Commentaires :

Voir lettre de conclusions à l'exploitant

L'inspection le 06/05/2019

Fiche soldée le :

DREAL

FICHE D'ÉCART

Fiche n° 6

Réponse de l'exploitant attendue sous 3 semaines après la visite d'inspection

Exploitant : SILVATRIM

Site inspecté : VALREAS

Date de l'inspection: 12/03/2019

INSPECTION

Constat de l'inspecteur :

L'exploitant n'est pas en mesure de démontrer que les rejets d'eaux pluviales respectent les VLE fixés à l'article 4.3.B.

L'exploitant n'a pas remis l'étude technico-économique visée à l'article 4.3.B.

Écart aux dispositions de : Art. 4.3.B de l'AP n°2013023-0001 du 23/01/2013

SILVATRIM

ZA Les Mulières - Rte. de Valreas
BP 24 - 84603 VALREAS Cedex

En cas d'omission, le liste des écarts établie à l'issue de la visite d'inspection pourra être complétée ultérieurement

Signature de l'inspecteur

L'exploitant reconnaît avoir pris connaissance des écarts constatés par l'inspection

Signature de l'exploitant

Fax: 04 90 35 03 00

Siro: 529 032 435 000 03

TVA intracommunautaire: FR 01 529 032 435

Signature
Directeur Usine

EXPLOITANT

Commentaires et réponses de l'exploitant : (suites envisagées, actions curatives et correctives avec leurs délais d'application)

Écart N°6

Des mesures sur les rejets d'eaux pluviales seront effectuées, les résultats seront transmis après réception. Après l'étude de la réglementation et des contraintes associés, l'exploitant a fait le choix d'installer plusieurs débourbeurs compte-tenu des contraintes génie civile associées pour le drainage vers ce bassin sur un site existant. Une note de calculs expliquant ce choix technico-économique sera transmise à la DREAL (semaine 16).

Suites susceptibles d'être données

Écart levé Oui Non
Proposition de mise en demeure Oui Non
Proposition d'arrêté complémentaire Oui Non

Commentaires :

Voir lettre de conclusions à l'exploitant

L'inspection le 06/05/2019

Fiche soldée le :

DREAL

FICHE D'ÉCART

Fiche n°

7

Réponse de l'exploitant attendue sous 3 semaines après la visite d'inspection

Exploitant : **SILVATRIM**

Site inspecté : **VALREAS**

Date de l'inspection: **12/03/2018**

INSPECTION

Constat de l'inspecteur :

L'exploitant n'est pas en mesure de démontrer que les rejets d'eaux de déconcentration de la TAR respectent les VLE fixées à l'article 4 3.10.

Écart aux dispositions de : Art. 4 3.10 de l'AP n°2013023-0001 du 23/01/2013

SILVATRIM

ZA Les Molières - Rt de Kicheranches

BP 24 - 84603 VALREAS cedex

Tel: 04 90 97 88 80

Fax: 04 90 97 88 80

Siret: 529 032 435 0001

TVA Intracommunautaire: FR 01 529 032 435

En cas d'omission, la liste des écarts établie à l'issue de la visite d'inspection pourra être complétée ultérieurement

Signature de l'inspecteur

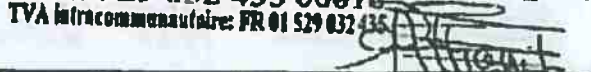


L'exploitant reconnaît avoir pris connaissance des écarts constatés par l'inspection

Représentant de l'exploitant

Signature

Directeur Usine



EXPLOITANT

Commentaires et réponses de l'exploitant : (suites envisagées, actions curatives et correctives avec leurs délais d'application)

Ecart N°7

Des prélèvements sont effectués sur les eaux de déconcentration de la TAR. Les dernières mesures seront envoyées à la DREAL (semaine 15).

Suites susceptibles d'être données

Écart levé	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
Proposition de mise en demeure	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input checked="" type="checkbox"/>
Proposition d'arrêt complémentaire	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input checked="" type="checkbox"/>

Commentaires :

Voir lettre de conclusions à l'exploitant

L'inspection le **06/05/2019**

Fiche soldée le :

DREAL

FICHE D'ÉCART

Fiche n° 8

Réponse de l'exploitant attendue sous 3 semaines après la visite d'inspection

Exploitant : SILVATRIM

Site inspecté : VALREAS

Date de l'inspection: 12/03/2019

INSPECTION

Constat de l'inspecteur :

L'exploitant n'a pas transmis les derniers résultats d'auto-surveillance (rejets atmosphériques, bruit et eaux souterraines) et le dernier plan de gestion des solvants.

Écart aux dispositions de : Art 9.2.2, 9.2.5, 9.3.2 et 9.3.3 de l'AP n°2013023-0001 du 23/01/2013

S I L V A T R I M
Z.A.I. des Mesures de Rich

En cas d'omission, la liste des écarts établie à l'issue de la visite d'inspection pourra être complétée ultérieurement

Signature de l'inspecteur



L'exploitant reconnaît la présence des écarts constatés par l'inspection

Signature de l'exploitant

Fonction et Signature

Siret : 29 032 435 01
TVA n° FR 01 52

Directeur Ubire



EXPLOITANT

Commentaires et réponses de l'exploitant : (suites envisagées, actions curatives et correctives avec leurs délais d'application)

Ecart N°8

Les derniers résultats d'auto-surveillance (rejets atmosphériques, bruit et eaux souterraines) et le dernier plan de gestion des solvants seront transmis à la DREAL (semaine 16).

Suites susceptibles d'être données

Ecart levé	Oui <input checked="" type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
Proposition de mise en demeure	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input checked="" type="checkbox"/>
Proposition d'arrêt complémentaire	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input checked="" type="checkbox"/>
Commentaires :		

Voir lettre de conclusions à l'exploitant

L'inspection le 06/05/2019

Fiche soldée le :

DREAL